

LES ENJEUX FONCIERS DE DEMAIN

Comment consommer mieux, consommer moins ?

Atelier de sensibilisation à la loi Climat & Résilience

27 juin et 6 juillet 2022

à Quimper Cornouaille Développement - 24 route de Cuzon à Quimper - Salle Gwenn Ha Du

LES ENJEUX FONCIERS DE DEMAIN

Comment consommer mieux, consommer moins ?

Marc ANDRO

Quimper Cornouaille Développement

Florence CROM

InterSCoT de Cornouaille

CONTEXTE : Cadre juridique et planification stratégique

La Cornouaille est couverte par 3 SCoT

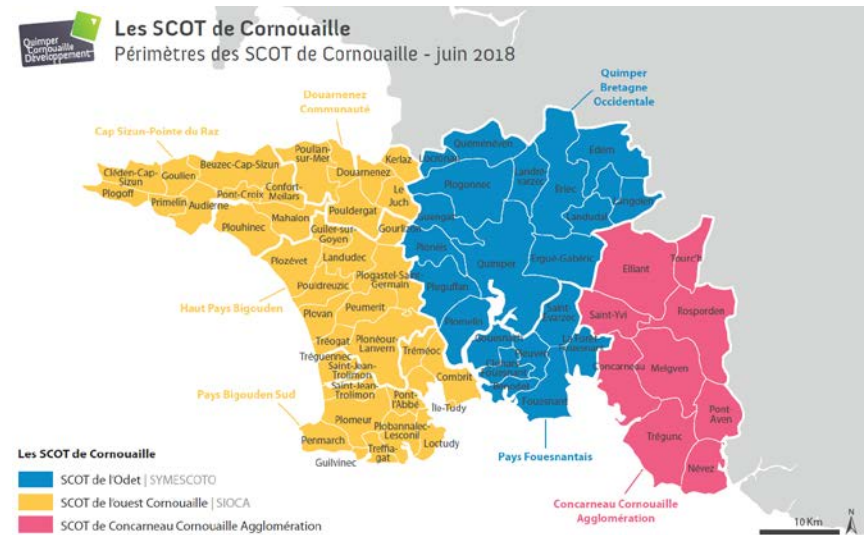
Alors que CCA a débuté sa révision (Projet d'Aménagement Stratégique en cours), les deux autres initieront la démarche début 2023.

Tous doivent intégrer les dispositions de la loi Climat et Résilience¹, du 22 août 2021 qui définit une trajectoire de sobriété foncière ambitieuse :

- Diminuer de 50 % la consommation foncière entre 2021 et 2031
- Réduire l'artificialisation des sols à compter de 2031, pour atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050

Ces objectifs constituent un défi majeur à relever en termes de planification territoriale, pour les SCoT qui sont ou entrent en révision, mais également pour le SRADDET, les PLU et PLUI.

1. Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets



CONTEXTE : QCD et l'InterSCoT de Cornouaille

Le pôle Aménagement-Observation de Quimper Cornouaille Développement (QCD) assure le pilotage et l'animation de l'InterSCoT de Cornouaille.

A ce titre, et afin d'anticiper les changements induit par la loi et la manière de concevoir demain le développement de vos territoires, **QCD** coordonne avec **CCA**, le **SIOCA** et le **SYMESCOTO**, une démarche relative aux **enjeux fonciers de demain** à destination des EPCI et communes.

Nous souhaitons l'articuler autour de 3 temps forts, destinés aux EPCI et communes :

Été
2022

1

Atelier de sensibilisation à la loi Climat et résilience

Exposé des obligations qui pèseront demain sur les stratégies de planification (SCoT, PLU(i)...)

Automne
2022

2

Tables-rondes visant à identifier bonnes pratiques, outils et solutions

Paroles d'élus, d'experts, d'étudiants en aménagement... : vers une boîte à outils permettant d'atteindre les objectifs de réduction de la consommation foncière et de ZAN à 2050

Hiver
2022/2023

3

Conférence présentant le bilan de la consommation foncière des dix dernières années, issu du MOS

Bilan mis en perspective des dynamiques territoriales connues sur la même période et estimation des possibilités de consommation à venir

CONTEXTE : La Conférence régionale des SCoT

Pourquoi une conférence des SCOT ?

- **Une obligation de la loi Climat et Résilience**

Les SCoT bretons ont poursuivi le travail collectif engagé dès 2021 visant à définir une méthodologie de travail pour répondre aux attendus de l'article 194 de la loi Climat et Résilience, bien que l'échéance ait été modifiée.

Ainsi, les SCoT de Bretagne ont, le **21 février 2022** :

- **Installé la Conférence des SCoT bretons**
 - **Approuvé une Charte de gouvernance**
 - **Émis 4 vœux à destination de la Région et de l'État**
-
- **Créer un espace de dialogue pérenne avec la Région Bretagne pour la mise en œuvre du SRADDET²**

2. Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

CONTEXTE : La Conférence régionale des SCoT

Les vœux formulés par la Conférence des SCoT à la Région Bretagne

- 1 Report à 2050 de l'objectif de zéro artificialisation nette dans le SRADDET**
- 2 Modification du SRADDET dans un temps raisonnable pour pouvoir respecter les délais de modification/révision des SCoT imposés par la loi**
- 3 Mise à disposition d'un outil commun de mesure de l'artificialisation des sols**
- 4 Instauration d'un dialogue étroit entre la Région et les structures porteuses de SCoT**

La Conférence des SCoT a par ailleurs interpellé les services de l'État des 4 départements bretons, afin d'échanger avec eux sur les modalités d'application de la loi jusqu'à leur traduction officielle dans les documents de planification locaux.

CONTEXTE : La Conférence régionale des SCoT

La Charte de gouvernance

Un cadre de travail collaboratif pour :

- Etablir des objectifs régionaux en matière de réduction de l'artificialisation nette,
- Déterminer des critères de territorialisation de ces objectifs.

Des instances de réflexion complémentaires :

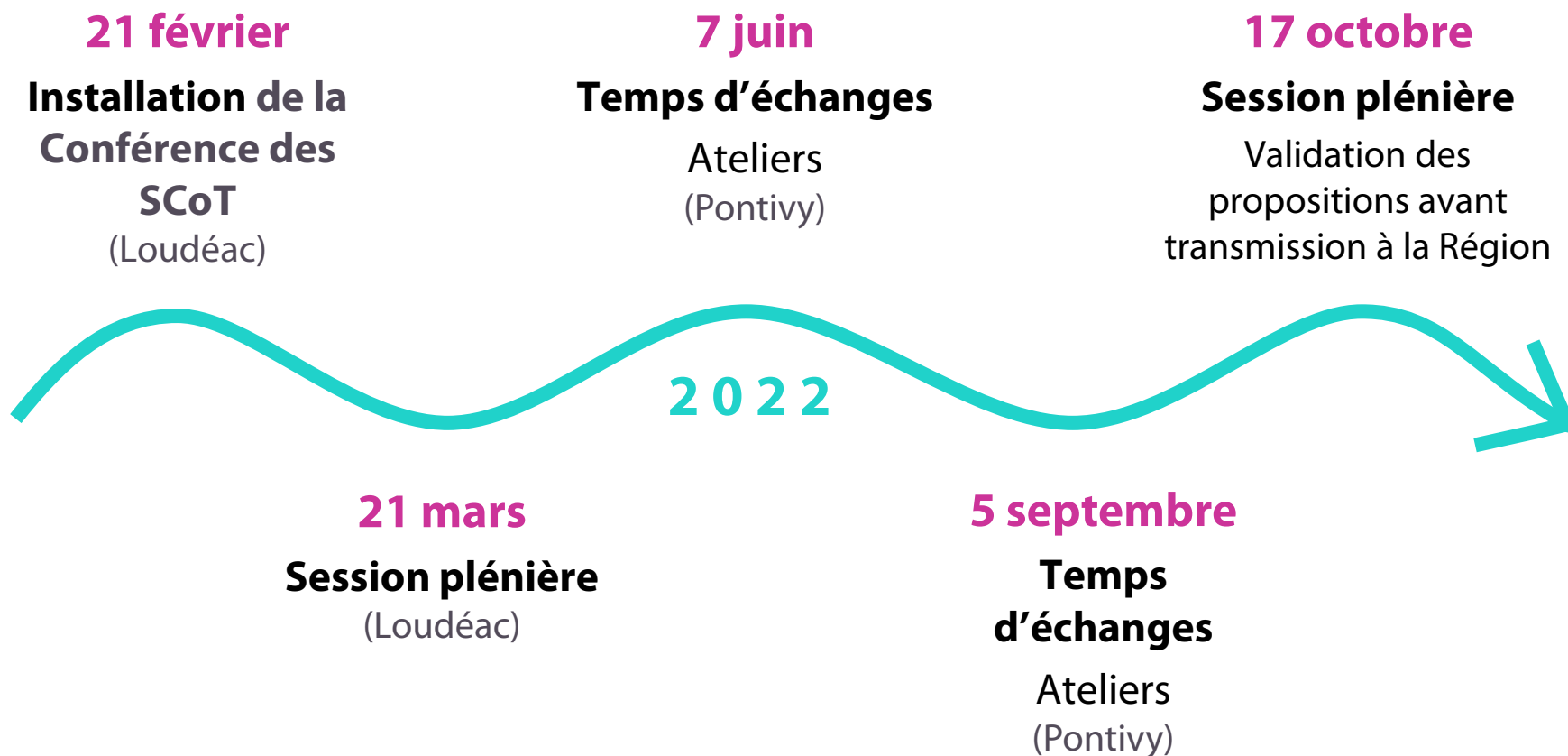
- Des groupes de travail de techniciens (définis pour répondre aux décrets d'application de la Loi Climat et Résilience)
- Un groupe de 12 élus issus des différents SCoT bretons ayant vocation à échanger avec les partenaires
- Des ateliers avec les techniciens et élus de l'ensemble des SCoT bretons

Des instances de décision :

- Sessions plénières pour les prises de décision

CONTEXTE : La Conférence régionale des SCoT

Calendrier de travail : Réunions des groupes de travail techniques



CONTEXTE : La Conférence régionale des SCoT

Les avancées des groupes de travail au 7 juin 2022

Territorialisation des objectifs de consommation foncière par SCoT

Les propositions sont à transmettre à la Région pour octobre 2022

- Prise en compte des politiques de développement des territoires avant la promulgation de la loi ? Efforts renouvellement urbain, densification...
- Prise en compte de la consommation foncière dans les zone agricoles ?
- Critères de répartition des objectifs de réduction de consommation foncière au regard de l'armature du territoire ?

Projets d'envergure, imputables au niveau régional et non au territoire d'implantation

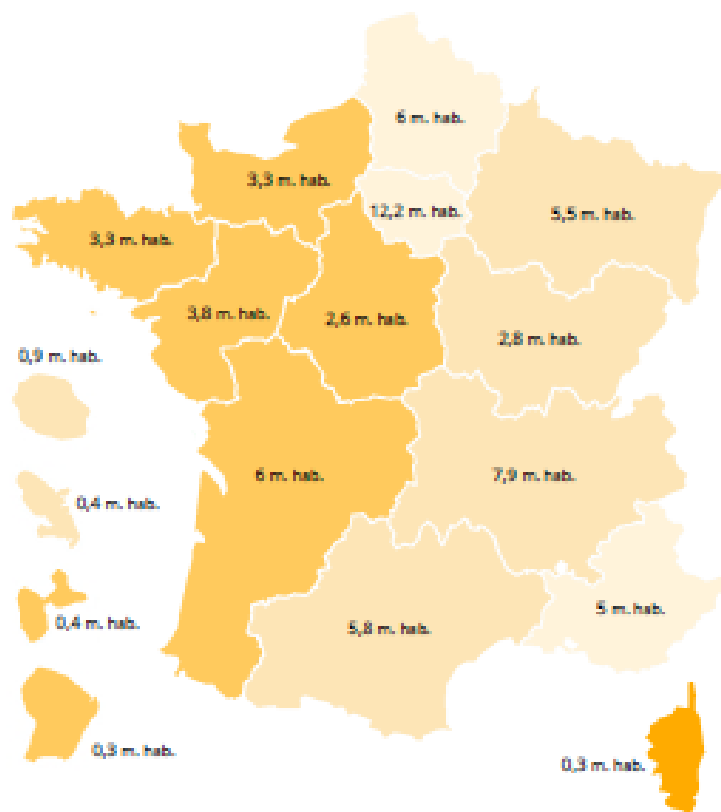
- Définition de l'enveloppe, en hectares, dédiée à ces projets
- Définition des critères permettant d'objectiver la notion de projet d'envergure pour le territoire breton (pas de liste comme mentionné dans le décret d'application)

Mode d'Occupation des sols

- **Le MOS** est retenu comme outil de mesure de la consommation foncière
- Définition générale posée par le législateur, « *la **consommation d'espaces [NAF]** est entendue comme la création ou l'extension **effective** d'espaces urbanisés sur le territoire concerné.* ».

Flux de consommation des ENAF entre le 01/01/2010 et le 01/01/2020 en m² par habitant

Résultats issus du Portail de l'artificialisation des sols – Données CEREMA



Consommation en m² par habitant

Flux NAF artificialisés tout motif confondu 2010-2020 en m² / population 2020 (INSEE 2017)

- de 30 m²
- 30 à 49 m²
- 50 à 69 m²
- + de 70 m²

Grand Est

16 979 ha artificialisés soit :
0,31 % de sa superficie
31 m² par habitant

Bretagne

18 714 ha artificialisés soit :
0,68 % de sa superficie
56 m² par habitant

Normandie

19 104 ha artificialisés soit :
0,63 % de sa superficie
57 m² par habitant

Pays de la Loire

21 690 ha artificialisés soit :
0,67 % de sa superficie
58 m² par habitant

Centre Val-de-Loire

14 628 ha artificialisés soit :
0,37 % de sa superficie
57 m² par habitant

Nouvelle Aquitaine

39 819 ha artificialisés soit :
0,47 % de sa superficie
67 m² par habitant

Occitanie

28 913 ha artificialisés soit :
0,39 % de sa superficie
49 m² par habitant

La Réunion

2 662 ha artificialisés soit :
1,06 % de sa superficie
31 m² par habitant

Martinique

1 398 ha artificialisés soit :
1,24 % de sa superficie
38 m² par habitant

Hauts-de-France

17 051 ha artificialisés soit :
0,53 % de sa superficie
28 m² par habitant

Bourgogne Franche Comté

12 216 ha artificialisés soit :
0,25 % de sa superficie
43 m² par habitant

Île-de-France

10 232 ha artificialisés soit :
0,85 % de sa superficie
8 m² par habitant

Région Sud

14 391 ha artificialisés soit :
0,45 % de sa superficie
29 m² par habitant

Auvergne Rhône-Alpes

30 824 ha artificialisés soit :
0,44 % de sa superficie
39 m² par habitant

Corse

2 382 ha artificialisés soit :
0,27 % de sa superficie
71 m² par habitant

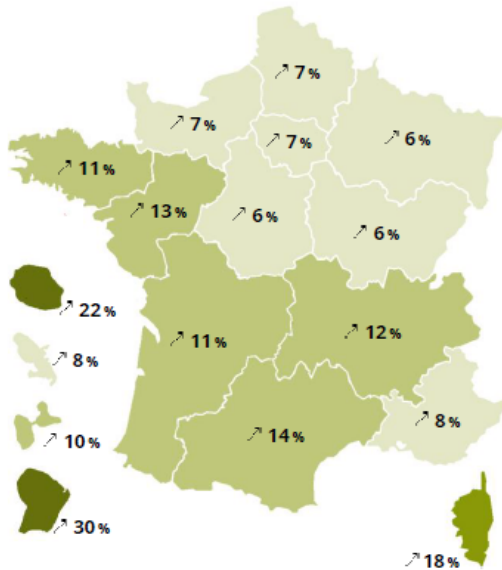
Guadeloupe

2 013 ha artificialisés soit :
1,24 % de sa superficie
52 m² par habitant

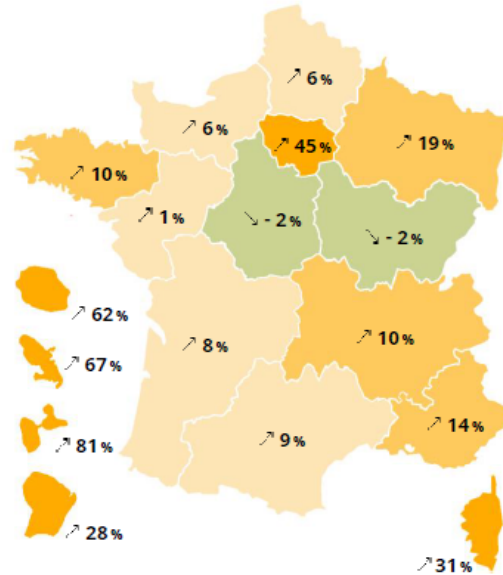
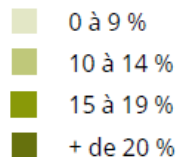
Guyane

1 702 ha artificialisés soit :
0,02 % de sa superficie
63 m² par habitant

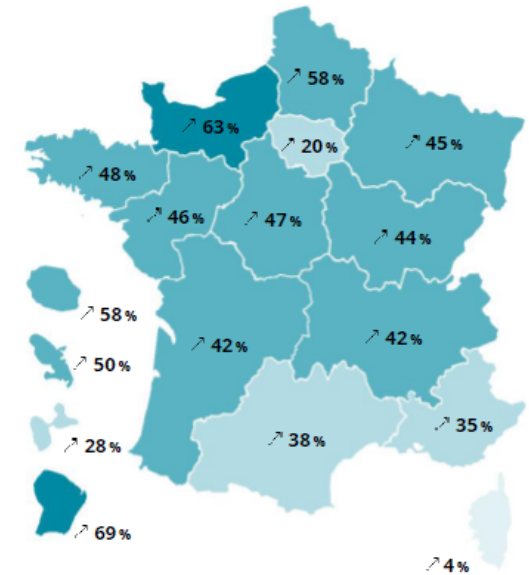
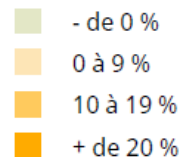
Evolutions du nombre de résidences principales, de résidences secondaires et de logements vacants par région entre 2010 et 2020



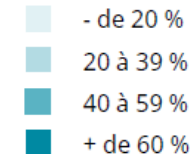
Evolution du nombre de résidences principales entre 2010 et 2020



Evolution du nombre de résidences secondaires entre 2010 et 2020



Evolution du nombre de logements vacants entre 2010 et 2020



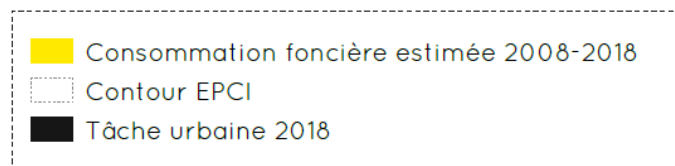
Source : INSEE 2010 (2007) et 2020 (2017) / Fédération nationale des SCoT / Fév. 2022

Estimation de la consommation foncière en Cornouaille entre 2008 et 2018

Réalisation :
Quimper
Cornouaille
Développement

Espace Naturel, Agricole
ou Forestier (ENAF) en 2008

▼
Espace urbanisé en 2018



10 km

N

Sources : Corine Land Cover 2018 - MOS Foncier 2008-2018